

**Rapport de la rencontre FNEEQ-FEC-FECQ-  
Fédération des cégeps-MEES****Pour les syndicats du regroupement cégep**

**Rapport de la réunion qui s'est tenue le 22 mai de 11 h à 12 h.**

Étaient présents pour le Ministère : Simon Bergeron (sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur), Esther Blais (affaires collégiales), Jean-François Constant (affaires étudiantes), Marie-Josée Larocque (directrice des programmes de formation collégiale), Michelle Bourgeois (directrice des relations du travail du réseau collégial), Ronald Bisson (chef de service, formation technique), Chantale Dumont (chef de service, formation préuniversitaire), Saël Gagné-Ouellet (coordonnateur et adjoint exécutif, formation préuniversitaire et recherche), Danielle Pelletier (analyste).  
Cabinet du ministre Roberge : François Brochu (attaché politique)  
FNEEQ-CSN : Caroline Quesnel (présidente) et Yves de Repentigny (vice-président)  
FEC-CSQ  
FECQ  
Fédération des cégeps

Cette semaine, la réunion a porté essentiellement sur trois sujets liés à la session d'automne 2020 à propos desquels le Ministère désirait nous faire un retour : les ressources, les assouplissements au RREC et le calendrier des révisions de programme. Cette fois, compte tenu du déroulement de la rencontre, ce sont nos interventions qui figurent en rouge dans le texte ci-dessous.

**Ressources**

Le MEES (Simon Bergeron et François Brochu) nous a indiqué qu'un travail important avait été effectué, notamment à travers des discussions avec les établissements. Il nous en a tracé les grandes lignes, que voici :

- les règles budgétaires de 2019-2020, y compris l'annexe relative à l'encadrement des étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH), seront maintenues en 2020-2021 ;
- le Ministère a été en mesure d'aller chercher rapidement une partie du rehaussement du budget de l'aide à la réussite 2020-2021 afin de permettre de la souplesse, entre autres choses quant à l'enseignement à distance, au soutien technologique et technopédagogique ainsi qu'aux enjeux de santé mentale (à cette étape, il n'a pas voulu s'avancer sur la possibilité de transférer une portion de cette enveloppe dans le E, par exemple pour financer de plus petits groupes en présentiel, ni aller trop dans les détails, les discussions sur les ressources enseignantes étant tenues à un autre niveau) ;
- les étudiant-es internationaux, pourront, sous certaines conditions (à préciser), commencer leur session à distance dans leur pays d'origine, ce qui permettra aux cégeps dont la santé financière dépend beaucoup de leur présence de respirer un peu ;

- les paramètres du budget de mars demeurent inchangés : la hausse de 6 % prévue pour les collèges n'est pas remise en question, ce qui constitue une bonne nouvelle puisque le contexte générerait des craintes à cet égard, une mise à jour budgétaire devant avoir lieu en juin.

### **Assouplissements au RREC**

Le Ministère (Simon Bergeron et François Brochu) a dit avoir bien entendu les demandes des établissements ainsi que celles qui avaient été exprimées par nos organisations lors des rencontres précédentes et qu'il les accueillait avec ouverture. Il a affirmé avoir compris la plupart des arguments invoqués, dont celui qui établissait une similitude avec la situation vécue cet hiver. Bien que des décisions formelles n'aient pas encore été prises, nos interlocuteurs nous ont souligné qu'ils savaient que nous désirions être fixés rapidement et qu'ils travaillaient fort en ce sens.

Le MEES vise le maintien de tous les assouplissements autorisés cet hiver, à l'exception de la suspension du calcul de la cote R et de l'annulation de l'EUUF, qu'il place dans une catégorie à part et pour lesquelles il estime avoir le temps de trouver des solutions. Certaines mesures (par exemple des changements au calendrier) nécessitant des modifications réglementaires, le Ministère doit attendre avant de les officialiser en les soumettant au Conseil des ministres. En ce qui concerne la flexibilité demandée par rapport au calendrier de l'automne, il a signalé qu'il pourrait acquiescer à ce souhait une fois le feu vert donné en bonne et due forme.

### **Calendrier des révisions de programme**

Le Ministère (Simon Bergeron, Esther Blais et Ronald Bisson) a présenté et commenté un tableau décrivant les changements apportés au calendrier des révisions de programme afin de tenir compte du contexte actuel. Il a dit être conscient de ce dernier, faire preuve d'ouverture et avoir par conséquent prévu plus de temps pour les consultations ainsi qu'un ajustement des périodes d'implantation. En général, tout ce qui pouvait être reporté assez tard à l'automne l'a été de manière à s'assurer de l'adhésion des gens au processus. On nous a toutefois signifié que, dans le cas de certains programmes, la mise à jour était attendue depuis longtemps, qu'il s'avérait important de mener le processus à terme et que des retards pouvaient avoir des impacts majeurs.

**FNEEQ : nous saluons le fait que le MEES ait tenu compte de nos commentaires et qu'il ait souligné que, quand on parle de l'automne, il ne s'agit ni d'août ni de septembre. À la rentrée, les profs vont consacrer toutes leurs énergies à adapter leurs cours aux conditions particulières dans lesquelles la session prochaine sera vécue. Nous ne sommes absolument pas contre les révisions de programme et nous ne cherchons pas à les arrêter définitivement. Comme nous l'avons indiqué au cours des deux rencontres que nous avons eues avec le MEES cet hiver, nos réserves portent sur la transparence du processus de même que sur la consultation des enseignantes et des enseignants.**

**Par contre – et c'est leur cri du cœur que nous vous relayons aujourd'hui –, ces derniers voient venir l'automne avec beaucoup d'anxiété et ils estiment qu'ils devront se concentrer sur l'enseignement en mode hybride, qui exige beaucoup plus de temps en termes de préparation, d'encadrement et de correction. Ils jugent donc qu'à aucun moment durant la session, ils ne pourront accorder à ce dossier l'attention qu'il mérite. Bien entendu, si une personne est libérée pour travailler sur une révision, il faut qu'elle le fasse et nous pouvons**

concevoir que, dans le cas de certains programmes, il faille agir plus rapidement. Cela dit, ne peut-on pas considérer que, sauf exceptions, attendre quelques mois de plus, soit jusqu'à l'hiver 2021, ne serait pas catastrophique?

MEES : merci d'avoir reconnu les efforts que nous avons faits. Nous sommes bien à l'écoute. En ce qui a trait à la transparence et à la consultation, effectivement, on a eu des réunions avec vous et on travaille là-dessus.

### **Décrochage scolaire**

Enfin, le Ministère (François Brochu) a voulu nous alerter sur un autre enjeu qu'il voyait poindre eu égard à la prochaine rentrée et qui, a-t-il insisté, nous concerne toutes et tous : plusieurs indices laissent présager un problème de désaffection et de décrochage des étudiantes et des étudiants. Pour lui, il faut tout faire pour ne pas sacrifier une cohorte, ce qui aurait des conséquences néfastes sur le réseau ainsi que sur le Québec et la relance de son économie. Le ministre va se servir de plusieurs tribunes pour passer des messages, donner de bonnes nouvelles (budget, bonification de l'Aide financière aux études) et y aller d'annonces importantes (assouplissements au RREC, aménagement des lieux physiques pour que l'enseignement ne soit pas à 100 % en mode non présentiel). Les défis resteront cependant nombreux.

Par ailleurs, questionné à propos du taux d'occupation maximal des établissements cet automne, le MEES a répondu qu'il n'y aurait pas de directive de la Santé publique donnant un pourcentage précis (par exemple exactement 25 %) et que ce seraient les directions régionales qui établiraient les balises.

Bernard Tremblay (Fédération des cégeps) : Nous avons demandé au Ministère de préparer une campagne visant à promouvoir la persévérance des étudiantes et des étudiants et à valoriser l'enseignement supérieur. Cette proposition a reçu un bon accueil.

### **Redéploiement de profs dans le réseau de la santé**

FNEEQ : nous n'arrivons pas à avoir de l'information claire quant aux vacances des enseignantes et des enseignants, notamment de Soins infirmiers, qui ont été redéployés dans le réseau de la santé ainsi qu'à la façon de les rémunérer. À partir de quel moment doit-on les payer en temps supplémentaire? Est-ce que d'avoir donné des stages intensifs en cours de session a une influence sur ce moment? Pour ce qui est des vacances, faut-il absolument les reporter à 50 % et se les faire monnayer à 50 %?

Noémie Moisan (Fédération des cégeps) : nous avons envoyé un outil de gestion à toutes les directions (également joint à cet envoi). Pour ce qui est des cas particuliers, appelez-moi.